

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National(AAON) n° D.N.C.M.P/100/F/2018 pour la fourniture des rétroprojecteurs

Date de publication : 21/03 / 2018

Date d'ouverture : 10/04 / 2018

1. Objet

L'Université du Burundi- Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des rétroprojecteurs.

2. Financement du marché

Le marché sera financé par le gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2018.

3. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot:

Fourniture des rétroprojecteurs :

N°	Quantité	Caractéristiques techniques
	80	1. Luminosité du projecteur : minimum 2300 Lumens 2. Taux de contraste : minimum 2500 :1 3. Résolution native : XGA (1024x768) 4. Technologie de projection 3LCD 5. Type de lampe : UHP 6. Puissance de la lampe : 210W 7. Durée de vie de la lampe en mode normal: minimum 5000H 8. Distance de projection 2.42-7.23m 9. Zoom : 1.2. : 1 10. Nombre de ports VGA (D-sub) :1 11. Nombre de port HDIM : 1

4. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres ouvert National (A.A.O.O.N) tel que définit dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

L'ensemble des fournitures est à livrer en **une seule fois**. L'attributaire s'engage à procéder à la livraison au plus tard dans **30jours** à partir de l'acte de notification.

5. Condition de participation.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

d

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code Révisé des Marchés publics.

6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Financière et du Patrimoine de l'Université, tous les jours ouvrables de 8 h à 15h30 minutes et à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction Financière et du Patrimoine

B.P. 1550 Bujumbura. Tél. :22 22 92 11

Il peut être obtenu à la même adresse contre un bordereau de versement de 50.000 FBu (CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° 1101/001- 04 ouvert à la BRB.

Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas acceptés

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction Financière et du Patrimoine

B.P. 1550 Tél. :22 22 92 11 en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

7. Garantie bancaire de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie de soumission suivant le modèle en annexe II doit être fourni en même temps que l'offre.

Elle est fixée à **2000 000 Fbu (un million de Fbu)**.

Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre.

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront remises par les soins du soumissionnaire au plus tard **le 10/04/2018 à 9heures** à l'adresse suivante :

Université du Burundi B.P. 1550 Bujumbura Tél. :22 22 92 11.

Les offres doivent être paginées, paraphées et doivent avoir une table des matières.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **10/04/2018 à 9 heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions du Rectorat **le 10/04/2018 à 9heures 30 minutes**. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un code requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité contractante. Il ne signe

pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le Procès-verbal d'ouverture sera contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et par un représentant de la D.N.C.M.P et une copie de ce procès-verbal est transmise à la D.N.C.M.P.

11. Critères de qualification

Offre technique :

- La caution de soumission ;
- La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'offres portant le numéro du marché ;
- L'attestation originale de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R) ;
- Le certificat d'immatriculation fiscal (N.I.F) ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S, en original;
- N'avoir pas de litige avec l'Université du Burundi confirmé par l'ARMP (avoir bien exécuté les marchés antérieurs) ;
- Les spécifications techniques comprenant un prospectus (en français) ;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire doit figurer sur tout document établi par le soumissionnaire lors de la constitution de son offre.
- Les statuts de la société (personne morale) ;

Offre bancaire financière :

L'offre financière est constituée des documents en rapport avec le prix et des éléments pouvant en faciliter l'évaluation notamment :

- la soumission ;
- le détail quantitatif estimatif dûment complété, éventuellement les corrections du détail quantitatif et estimatif de l'administration ;
- Bordereau des prix unitaires ;
- Le délai d'exécution.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code Révisé des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le/...../2018

**LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES
PUBLICS A L'UNIVERSITE DU BURUNDI**

Pr. Gaspard BANYANKIMBONA

